



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Un nouveau projet de loi pour assurer la vitalité des territoires

Le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec formule ses recommandations

Saint-Jérôme, le 14 février 2012 - Dans le cadre du projet de loi 34 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Conseil de la culture des Laurentides (CCL), membre du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ), est heureux de participer aux échanges et d'exprimer ses préoccupations et recommandations à la Commission de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale du Québec.

Le CCL et le RCRCQ se réjouissent que le gouvernement du Québec propose une nouvelle stratégie visant à assurer la vitalité de l'ensemble des régions du Québec et qu'il pose un geste concret en ce sens. Partenaires du développement culturel du Québec, le CCL et le RCRCQ sont à même de constater tout le potentiel des Laurentides et de toutes les régions du Québec, qui n'attendent seulement que les conditions soient réunies pour s'exprimer pleinement.

Le secteur des arts et de la culture est appelé à jouer un rôle majeur dans l'occupation dynamique des Laurentides. Véritable enjeu stratégique, ce secteur d'activité est un élément moteur essentiel pour relever des défis d'ordres économique, social et identitaire.

À cet effet, le RCRCQ formule au gouvernement du Québec ses recommandations. Il souhaite que le projet de loi ne s'en tienne pas uniquement à des mesures administratives et qu'il soit accompagné de mesures concrètes, dont un financement adéquat et équitable sur l'ensemble du territoire, la participation active des acteurs socioéconomiques et le renforcement des instances régionales.

Les conseils régionaux de la culture

Les quatorze conseils régionaux de la culture, dont le Conseil de la culture des Laurentides, regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région. Ils réalisent les mandats qui leur sont confiés par le milieu culturel et par le

ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Les conseils de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de ses membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement. De plus, ils assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région. Interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec et des conférences régionales des élus, les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire.

- 30 -

Source :

Éric Lord, 1er vice-président, RCRCQ
819 374-3242
direction@culturemauricie.ca

Ugo Monticone
Responsable des communications pour le Conseil de la culture des Laurentides
452.432.2425 poste 102
communications@culturelaurentides.com